



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 02

Réunion plénière du : Jeudi 01 octobre 2020

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, Lisieux.

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER

Sont présents : MM. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Francois GANS, Guy DANCEL

§§§§

RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, il convient d'utiliser une feuille de match papier puis, après le match, la scanner ou la photographier, et l'envoyer le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 06 16 92 30 84. Puis l'expédier par courrier à la Ligue.

§§§§

CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§



REPRISE DE NOS COMPETITIONS :

Coupe Nationale – Tour 1 régional : le samedi 19 septembre 2020

Coupe de Normandie – Tour 1 : le samedi 17 octobre 2020

Championnat R1 – 1^{ère} journée : le samedi 26 septembre 2020

Championnat R2 – 1^{ère} journée : le samedi 26 septembre 2020

Championnat R3 – 1^{ère} journée : le samedi 26 septembre 2020

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 19 SEPTEMBRE 2020 :

COUPE NATIONALE – TOUR 1

Match ASPEN ND BONDEVILLE / SAFRAN NACELLES GONFREVILLE

Forfait déclaré de l'équipe ASPEN ND BONDEVILLE

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de ASPEN ND BONDEVILLE, pour en faire bénéficier SAFRAN NACELLES GONFREVILLE sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 68 €uros à ASPEN ND BONDEVILLE ;
- dit SAFRAN NACELLES GONFREVILLE qualifiée pour le tour suivant de la compétition.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 26 SEPTEMBRE 2020 :

Championnat Régional 1 :

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 :

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 3 :

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE NATIONALE – TIRAGE DU TOUR 2

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 01 octobre 2020 à 18h00, au siège de la Ligue de Football de Normandie à Lisieux, par les membres de la CRFE.

Les rencontres ci-dessous se dérouleront le samedi 17 octobre 2020 à 15h00.

Les équipes exemptes de ce premier tour rentreront au deuxième tour.

Huit équipes Normandes seront qualifiées pour les 32^{ème} de finale (tour national).



M1	AGS CAUMONT / RC PORT LE HAVRE
M2	TCA ROUEN / CHU ROUEN
M3	APTAR LE VAUDREUIL / AC RENAULT CLEON
M4	MUNICIPAUX ROGERVILLE / AS R MASSELIN
M5	SAFRAN NACELLE / CHEMINOTS STEPHANAIS
M6	CODAH LH / LABELLE ST PIERRE
M7	BISTROT PARISIEN LH / DRESSER RAND LH
M8	MUNICIPAUX LH / COCER SHELL PETIT COURONNE

Conformément à l'article 7.2 du règlement de la compétition, les clubs doivent disposer d'un terrain classé Niveau 5 mini pour recevoir lors du dernier tour régional qualificatif pour la phase Nationale. Pour toutes équipes n'en disposant pas ou ne pouvant présenter un terrain de repli, la Commission Régionale prendra toutes décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Calendrier :

32ème de finale : Samedi 14 Novembre 2020
 16ème de finale : Samedi 05 Décembre 2020
 8ème de finale – Journée 1 : Samedi 23 Janvier 2021
 8ème de finale – Journée 2 : Samedi 06 Février 2021
 8ème de finale – Journée 3 : Samedi 20 Février 2021
 8ème de finale – Journée 4 : Samedi 06 Mars 2021
 8ème de finale – Journée 5 : Samedi 20 Mars 2021
 8ème de finale – Journée 6 : Samedi 03 Avril 2021
 Quarts : Samedi 24 Avril 2021
 Demies : Samedi 15 Mai 2021
 Finale : Samedi 05 Juin 2021

§§§§

COUPE DE NORMANDIE – TOUR 1

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 01 octobre 2020 à 18h00, au siège de la Ligue de Football de Normandie à Lisieux, par les Membres de la CRFE.

Les rencontres ci-dessous se dérouleront le samedi 17 octobre 2020 sur le terrain du club premier nommé.

M1	ASPEN ND BONDEVILLE / SANT PIERRE BATIMENT à 15h00
M2	S PORT LH / HAPEL BATIMENT LH à 10h00

Calendrier :

TOUR 1 : Samedi 17 octobre 2020 – 2 matchs prévus – 18 exempts
 TOUR 2 : Samedi 14 novembre 2020 – 4 matchs prévus – 12 exempts
 8èmes de finale : Samedi 05 Décembre 2020
 Quarts : Samedi 16 Janvier 2021
 Demies : Samedi 22 Mai 2021
 Finale : Samedi 19 Juin 2021



RAPPEL : COUPE DE NORMANDIE

En Juillet dernier, M. Leresteux, Président de la Ligue, a informé la CRFE que la Coupe de Normandie 2020/2021 Football Entreprise serait dotée de 4 000 euros. La CRFE a proposé en retour le partage de cette somme de la façon suivante : chaque équipe inscrite cette saison sera dotée de 20 chasubles et de 20 gourdes individuelles ; le Vainqueur de l'édition 2020/2021 recevra un chèque de 500 euros. Cette proposition a été validée par la Direction de la Ligue. Nous remercions encore vivement notre Président pour avoir fait cette démarche de dotation vers notre Coupe de Normandie FE.

§§§§

DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE :

Madame Abergel, Directrice, nous a informés que lors de la dernière réunion du Comité de Direction, celui-ci n'a pu accéder à notre demande et a refusé l'incorporation du club LE HAVRE FC 2012, dans le championnat R3 FE du samedi matin. En effet, le statut du football diversifié ne prévoit pas ce cas. Pour que ce club puisse jouer en foot entreprise, il faut qu'il crée un club de foot entreprise (cf. art. 5,5 et 6 dudit statut qui prévoit le cas inverse. Par ailleurs, le CD aurait éventuellement pu se positionner pour une évolution en District mais pas pour la R3).

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

